

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 13 mars 2017.

**RÉSOLUTION**

**2017-070**

**ADMINISTRATION**

**APPROBATION DE COMPTES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2016  
ET APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a transmis à la Commission une liste comportant d'autres comptes à payer pour le mois de décembre 2016, au montant de 10 113,29 \$, la liste des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> février 2017 au 28 février 2017, au montant 306 794,76 \$, et la liste des comptes à payer au 28 février 2017, au montant de 199 804,58 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST RÉSOLU QUE** la Commission approuve les comptes à payer au 31 décembre 2016, au montant de 10 113,29 \$, la liste des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> février 2017 au 28 février 2017, au montant 306 794,76 \$, et la liste des comptes à payer au 28 février 2017 au montant de 199 804,58 \$;

La secrétaire de la Commission,



Céline Lahaie, notaire